



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

Séance régulière tenue le 11 août 2025 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Sont présents :

M. Denis Laprise,
M. Styves Laprise,
M. Jean-Claude Giroux,
Mme. Mylène Gill

Sous la présidence de monsieur Daniel Mercier, maire.

Est absent : M. Éric Talbot

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

Une séance de travail s'est tenue le jeudi 7 août 2025 au bureau municipal à 18h30. La documentation nécessaire a été partagée aux membres du conseil lors de cette séance.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daniel Mercier, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-08-01 : LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Denis Laprise, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel proposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 2 et 16 juillet 2025 et de la séance régulière du 7 juillet 2025.
4. Approbation des comptes.
5. Approbation de paiements de factures.
 - a) Facture – Techno Feu – pompe – 2 125,89 \$
 - b) Facture – Coupe foin – Donald Lapointe (portion 5 760 791) – 100 \$
 - c) Facture – BMR Avantis – Achats – 88,19 \$
 - d) Facture – Entreprises Pascal Giroux – Achats – 3 345,77\$



- e) Facture – KGC inc. – Installations serrures – 12 767,97 \$
- f) Facture – Veolia – Achats – 316,49 \$

6. Correspondance

- a) Correspondance – Programme Nouveaux Horizons – 2025-26
- b) Correspondance – Course aux couleurs du Sud – Demande de soutien financier
- c) Correspondance – Fermeture du dossier – Inspection assurances
- d) Correspondance – Lumière de rue – M. Daniel Bernatchez
- e) Correspondance – Gala Prestige – Participation
- f) Correspondance – PAVL - Volet Redressement/Sécurisation et Soutien

7. Administratif

- a) Information – Confirmation – Inscription permis SEG – Gestion des castors

8. Travaux publics

- a) Travaux publics – TECQ 2019-2024 – Reddition de compte - Attente
- b) Travaux publics – Orientation – Dépenses en voirie

9. Incendie et sécurité

10. Eau potable

11. Eaux usées

12. Loisirs

- a) Loisirs – information – Surprime de 145 \$ - Jeux gonflables
- b) Loisirs – Demande budgétaire – Rochefest 2026

13. Parc des Appalaches

14. Héritage

- a) Comité sur l'avenir de l'Héritage – Suivi
- b) Héritage - Modification contrat FRR Volet 3 – Achat déshumidificateur

15. Avis de motion

Avis de motion concernant le Règlement 2025-05 modifiant le fonds de roulement et abrogeant le règlement 2021-05.

16. Adoption de règlement

Aucune adoption de règlement n'est planifiée pour cette séance.

17. Résolutions diverses

- a) Résolution – Charte de kilométrages – Autorisation
- b) Résolution – Contrat de location – photocopieur
- c) Résolution – Commission de toponymie – Rues privées - Dénomination
- d) Résolution – Hydro-Québec – Ligne Chaudière-Appalaches
- e) Résolution – Personne représentant municipalité – MRC - SSI

18. MRC – Points à souligner

19. Varia



a) Varia – Fêtes du 125^e anniversaire de la municipalité

20. Période des questions.

21. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3. LECTURE ET ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES TENUES 2 JUILLET ET 16 JUILLET 2025 ET DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 7 JUILLET 2025.

2025-08-02 : LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Mylène Gill , il est résolu d’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2025-08-03 : LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2025

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux, il est résolu d’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2025-08-04 : LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 2025

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Mylène Gill , il est résolu d’adopter le procès-verbal de la séance régulière du 7 juillet 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4. APPROBATION DES COMPTES

2025-08-05: APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par Mylène Gill et résolu d'approuver le paiement des comptes présentés totalisant 36 280,85 \$ qui incluent les salaires.

Adopté à l’unanimité des conseillers.

5. APPROBATIONS PAIEMENTS DE FACTURES

2025-08-06: APPROBATION PAIEMENTS – FACTURES

Attendu que des produits/services ont été achetés/rendus à la municipalité de Ste-Euphémie par le/les entreprise/s suivante/s :

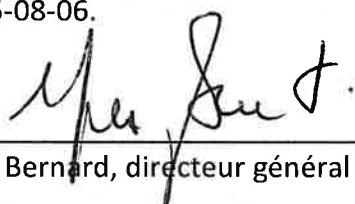


- a) Facture – Techno Feu – pompe – 2 125,89 \$
- b) Facture – Coupe foin – Donald Lapointe (portion lot 5 760 791) – 100 \$
- c) Facture – BMR Avantis – Achats – 88,19 \$
- d) Facture – Entreprises Pascal Giroux – Achats – 3 345,77\$
- e) Facture – KGC inc. – Installations serrures – 12 767,97 \$
- f) Facture – Veolia – Achats – 316,49 \$

il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Mylène Gill et résolu d'autoriser la direction générale à procéder aux paiements de ces factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Je, Yves Bernard, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées aux résolutions # 2025-08-05 et # 2025-08-06.


Yves Bernard, directeur général

6- CORRESPONDANCE

2025-08-07 : RÉOLUTION EN VUE D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉ/E/S

Attendu que la période pour déposer des demandes de soutien financier dans le cadre du programme Nouveaux Horizons est débuté;

Attendu que la municipalité de Ste-Euphémie possède une politique MADA;

Attendu qu'un montant de 25 000 \$ maximum peut être remis à la municipalité pour un projet retenu;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Mylène Gill, et résolu ce qui suit :

De soumettre une demande au programme Nouveaux Horizons pour les Aînés au montant maximum de 25 000 \$ et d'autoriser le directeur général à prendre toute action afin lui permettre de soumettre une demande en bonne et due forme;

D'autoriser la direction générale à présenter un projet au programme en vue de l'installation d'un panneau numérique en face du bureau municipal afin de pouvoir informer en continu les citoyens de la municipalité;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2025-08-08 : RÉOLUTION – DEMANDE DE COMMANDITE – COURSE AUX COULEURS DU SUD – AU PROFIT DU CENTRE ENTRAIDE FAMILIAL

Attendu que la Course aux couleurs du sud se tient annuellement à Notre-Dame-du-Rosaire au profit du Centre d'entraide familiale;



Attendu que les citoyens/ennes de la municipalité profitent des services du CEF (ex : Panier de Noël pour les familles à faible revenu)

Attendu que les membres du conseil considèrent qu'il est important de soutenir cet organisme;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Styves Laprise, et résolu ce qui suit :

D'autoriser une commandite de 200 \$ pour la course aux Couleurs du Sud et autoriser le directeur général à prendre les actions en conséquence.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

c) Correspondance – Fermeture de dossier – Vérification de l'assureur.

Les membres du conseil sont informés que à la suite des travaux effectués au complexe municipal ainsi qu'à l'Héritage (Travaux effectués par électricien), l'assureur a procédé à la fermeture du dossier suite à son rapport d'inspection de 2024.

d) Correspondance – Enjeu - Éclairage de rue.

Le conseil prend connaissance d'une lettre acheminée par un citoyen M. Daniel Bernatchez soulignant que l'éclairage de rue en face de chez lui amène, à son avis, un enjeu concernant la direction de l'éclairage ainsi que son intensité. Il effectue une demande de modification concernant ce lampadaire. Le conseil, suite à l'analyse de la situation soumise par le propriétaire, ne prend aucune action. La direction générale acheminera une réponse au citoyen concerné.

2025-08-09 : RÉOLUTION - SOUTIEN DE LA MUNICIPALITÉ – CANDIDATURE – GALA PRESTIGE 2025

Attendu que les membres du conseil municipal souhaitent soumettre une candidature de la municipalité pour Gala Prestige Édition 2025;

Attendu qu'une participation à ce gala permet une belle visibilité pour la municipalité de Sainte-Euphémie;

Attendu que le secteur du tourisme se développe de façon continue au sein la municipalité;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux, et résolu ce qui suit :

De soumettre la candidature « Chalet Fradeau » au Gala Prestige Desjardins pour l'édition 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

f) PAVL – Volet Redressement/Sécurisation et soutien.

Le directeur général informe les membres du conseil que le volet Redressement/Sécurisation et soutien du PAVL est maintenant ouvert pour les projets en matière de voirie. Le conseil prend connaissance de l'information et ne prend aucune action dans l'immédiat.



7. ADMINISTRATIF

a) Information – Confirmation – Inscription permis SEG – Gestion des castors

Le directeur général confirme aux membres du conseil que les noms soumis pour l'inscription au permis régional des trappeurs de la municipalité de Ste-Euphémie ont bien été inscrits. Ces personnes pourront être contactés dans la mesure où une intervention doit être effectuée en lien avec la gestion des castors.

8. TRAVAUX PUBLICS

a) Travaux publics – TECQ 2019-2024 – Reddition de compte – En attente

Le directeur général informe les membres du conseil que la reddition de compte finale (effectuée par la firme comptable RCG&T) n'est pas complétée. Il ne précise qu'aucune autre demande de financement pour la nouvelle TECQ ne peut être effectuée si la reddition de compte (audit) n'est pas finalisée. Le directeur général a acheminé un courriel à Mme Mercier à ce propos.

b) Travaux publics – Orientation – Dépenses en voirie

Les membres du conseil sont informés que des montant d'argent sont disponibles pour le domaine de la voirie pour les chemins municipaux. Donc, il y a possibilité de faire des travaux de creusages de fossés, rechargement de gravier etc sur les chemins municipaux.

9. SÉCURITÉ ET INCENDIE

Aucun point n'est à souligner cet item.

10. EAU POTABLE

Aucun point n'est à souligner cet item.

11. EAUX USÉES

Aucun point n'est à souligner cet item.

12. LOISIRS

2025-07-10 : RÉSOLUTION – PAIEMENT DE SURPRIME À L'ASSUREUR – JEUX GONFLABLES

Attendu que le Comité des Loisirs a utilisé des jeux gonflables lors de son activité du ROCHEFEST;

Attendu que le Comité des Loisirs utilisera de nouveau des jeux gonflables dans sa programmation future;

Attendu que l'utilisation de ces jeux entraînent une surprime de la part de l'Assureur;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Denis Laprise, et résolu ce qui suit :



D'autoriser la direction générale afin qu'elle confirme à l'assureur que la municipalité profitera de la couverture de protection pour l'utilisation des jeux gonflables lors d'une programmation du Comité des Loisirs et d'autoriser son paiement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

b) Loisirs – Demande budgétaire – RocheFest 2026

Des représentantes du comité des Loisirs effectuent une demande de soutien financier pour le prochain Rochefest. Les membres du conseil sont disposés à évaluer le tout. Il est toutefois souligné par le conseil qu'un compte-rendu de l'activité de cette année soit effectué sur le plan financier auparavant. De plus, une demande de financement peut être analysé par le conseil si un projet est soumis avec un cadre financier.

13. PARC DES APPALACHES

Aucun point n'est apporté sous cet item.

14. HÉRITAGE

a) Comité sur l'avenir de l'Héritage – Suivi

Les membres du conseil sont informés qu'une rencontre du comité sur l'Avenir de l'Héritage aura lieu le mercredi 20 août 2025.

2025-08-11 : RÉOLUTION – MODIFICATION DU CONTRAT FRR VOLET 3 – ACHAT DE DESHUMIDIFICATEUR COMMERCIAL – SOUS-SOL SALLE HÉRITAGE.

Attendu que le bâtiment de l'Héritage est la propriété de la municipalité de Ste-Euphémie;

Attendu que le conseil municipal a adopté en novembre 2024 une résolution confirmant une entente du FRR volet 3 pour la salle de l'Héritage : « Un milieu culturel pour tous »;

Attendu que certains travaux initialement prévus doivent revus et modifiés;

Attendu que les changements proposés ne changeront pas l'essence du projet ni le cadre financier prévu

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Mylène Gill et résolu ce qui suit :

D'autoriser les changements suivants pour le projet de l'Héritage Volet 3 :

Les travaux d'insonorisation de la scène et l'achat d'une pompe à puisard (incluant son installation) sont retirés des travaux prévus et sont remplacés par l'achat d'un déshumidificateur commercial et son installation au sous-sol de l'Héritage.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

15. AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Denis Laprise concernant le projet de règlement 2025-05 modifiant le fonds de roulement et abrogeant le règlement 2021-05.



16. ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucune adoption de règlement n'est effectuée.

17. RÉOLUTIONS DIVERS

2025-08-12 : RESOLUTION – CHARTE DE KILOMÉTRAGE - AUTORISATION

Attendu que les employé/e/s de la municipalité ainsi que les élus effectuent des déplacements dans le cadre de leur fonction au sein de la municipalité;

Attendu qu'une charte de kilométrage pour uniformiser le coût des déplacements est souhaitable;

Il est proposé par Styves Laprise Laprise, appuyé par Mylène Gill et résolu ce qui suit :

D'adopter la charte suivante de kilométrage pour les déplacements des employé/e/s et les élu/e/s de la municipalité :

Municipalité	Distance aller-retour KM de Ste-Euphémie
Sainte-Euphémie	0
Notre-Dame-du-Rosaire	16
Ste-Apolline	50
St-Paul de Montminy	24
Armagh	30
St-Fabien-de-Panet	64
Montmagny	66
St-Philémon	34
Buckland	53
St-Raphaël	60
Sainte-Lucie de Beauregard	90
Lac Frontière	100
Cap St-Ignace	90
Lévis	160
Québec	190
La Durantaye	80

De procéder, à la convenance du conseil, à des ajouts et/ou modifications de cette présente charte lorsque souhaité;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2025-08-13 : RÉOLUTION – CONTRAT DE LOCATION – PHOTOCOPIEUR

Attendu que la municipalité possède un contrat de location d'un photocopieur pour les besoins administratifs de la municipalité;

Attendu que le contrat de location du photocopieur est échu depuis le mois de juin 2025;



Attendu que la municipalité désire renouveler le contrat de photocopieur pour les besoins de la municipalité;

Il est proposé Denis Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux, et résolu ce qui suit :

De procéder au choix de location du photocopieur CANON (équipement construit au Japon);

D'autoriser le maire et le directeur général à procéder à la signature du contrat pour la location du photocopieur;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2025-08-14 – RÉSOLUTION – CONFIRMATION – NOMS DE RUE – COMMISSION TOPONYMIE DU QUÉBEC

Attendu que le nom de rue municipale doit faire l'objet d'une adoption par le conseil municipal qu'elles soient publiques ou privées;

Attendu que la Commission de toponymie du Québec doit être informée de ces noms afin de confirmer leur intégration dans la toponymie du Québec;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Denis Laprise, et résolu ce qui suit :

Que les rues suivantes (voir tableau 1) soient officiellement intégrées à la géographie municipale de Ste-Euphémie;

Que la direction générale achemine une copie de cette résolution pour confirmation par la Commission de la Toponymie du Québec (CTQ) de l'usage du nom de ces rues qui sont situées sur notre territoire, pour fin d'approbation;

Tableau 1

Domaine Rêve Nature	Numéro de Lot	Longueur	Localisation	Raison
Chemin du Trio	6 566 406 (partie)	Environ 120 mètres	46.7807 -70.4153	Nom donné par le propriétaire
Chemin du Lac Lapointe	6 628 337	Environ 95 mètres	46.7763, -70.4097	Nom donné par le propriétaire
Développement de la Rivière du Sud				
Chemin de la Famille Blais	6 628 709 et 6 628 708	Portion 1 : Environ 1500 mètres Portion 2 : Environ 500 mètres	46.7868, -70.4323 Et 46.7942 -70.4423	Nom donné par le propriétaire
Chemin Bussières	6 628 708 (portion)	Environ 95 mètres	46.79507 -70.44475	Nom donné par le propriétaire
Développement Route Sirois Sud				
Place Poirier	6 468 801 (portion)	Environ 75 mètres	46.77090, -70.43751	Nom donné par le propriétaire

Adopté à la majorité des conseillers présents.

Madame Mylène Gill vote contre la proposition.



2025-08-15 – RÉOLUTION – DEMANDE D'ENFOUISSEMENT LIGNE DE TRANSPORT D'ÉNERGIE – AXE CHAUDIÈRE – APPALACHES – BAS ST-LAURENT

Considérant l'annonce d'Hydro-Québec d'évoluer son réseau de transport principal en le renforçant sur trois axes : l'axe Côte-Nord, l'axe Vallée-du-Saint-Laurent et l'axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent;

Considérant que la phase 1 de l'axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent projeté prévoit la construction d'une ligne 735 kV du poste à Saint-Adrien-d'Irlande à un nouveau poste à construire au Bas-Saint-Laurent, sur une longueur approximative de 260 km;

Considérant que la zone d'étude s'étend sur un territoire de plus de 9 500 km² couvrant une très grande partie de la région administrative de la Chaudière-Appalaches et de l'ouest du Bas-Saint-Laurent;

Considérant que la zone d'étude ne couvre pas la partie la plus au nord du territoire de la Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent, puisqu'Hydro-Québec vise une distance de 15 km minimum entre le réseau de transport existant au nord de la région et la nouvelle ligne de transport à construire;

Considérant qu'Hydro-Québec motive ce choix pour la gestion du risque lié aux aléas climatiques existants et à venir et, ainsi, avoir un réseau de transport plus résilient;

Considérant que le territoire couvert par la zone d'étude est en grande partie en zone agricole désignée, considérablement peuplée et en tenure privée sur une superficie significative;

Considérant que plusieurs secteurs visés par la zone d'étude sont parmi les secteurs agricoles les plus dynamiques de la région administrative et de la province;

Considérant que plusieurs secteurs sont à la fois couverts d'une part importante de terres en culture à conserver et d'une part significative de peuplements acéricoles protégés;

Considérant que ce projet prévoit un impact dommageable important sur le territoire et les activités agricoles de la région et que la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches est appelée à participer pour limiter et minimiser cet impact;

Considérant qu'au cours de l'automne 2024 et l'hiver 2025, Hydro-Québec a réalisé des présentations et consultations sur le projet à de nombreux organismes du milieu, dont la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches;

Considérant que le projet présenté était celui dans sa forme initiale et que les enjeux soulevés et les échanges ont été faits en considérant le projet avec ses caractéristiques et contraintes spécifiques

Considérant qu'à cette étape, Hydro-Québec annonçait que l'enfouissement de la ligne de tension 735 kV était techniquement non réalisable, considérant les contraintes techniques et la technologie inexistante à ce propos;

Considérant qu'en mai 2025 qu'Hydro-Québec a annoncé une modification du projet de cet axe qui vise dorénavant une ligne de tension 315 kV biterne plutôt qu'une ligne de tension 735 kV

Considérant qu'au même moment, Hydro-Québec a procédé au dévoilement du corridor d'étude défini à partir de la zone d'étude initialement connue;

Considérant que le changement de tension de l'infrastructure projeté apporte des modifications aux enjeux du projet, et aux contraintes applicables, et remet en question les travaux préalables sur certains aspects;



Considérant que parmi les nombreux changements, l'enfouissement de la ligne est maintenant une option techniquement réalisable;

Considérant que l'enfouissement de la ligne de transport est une option qu'Hydro-Québec se doit de considérer pour les nombreux avantages qu'elle procure;

Considérant que l'enfouissement de la ligne permettrait de réduire les pertes de superficies en culture en éliminant les supports nécessaires à une ligne aérienne et en maintenant la possibilité de cultiver les terrains situés sur le tracé de la ligne enfouie;

Considérant que l'enfouissement de la ligne minimiserait les pertes boisées, acéricoles et sylvicoles, puisque la zone de travaux pour l'enfouissement d'une ligne est moindre que l'emprise d'une ligne aérienne, qui nécessite un entretien (coupe) régulier, engendrant la cessation d'activité de cette nature à vie;

Considérant que l'enfouissement de la ligne réduirait l'impact sur les activités agrotouristiques, les paysages, les territoires d'intérêt écologique et naturel et autres activités anthropiques;

Considérant que l'enfouissement de la ligne protège le réseau des intempéries et aléas climatiques

Considérant que ce motif est la raison principale pourquoi le corridor nord du territoire ne fait pas partie de la zone d'étude;

Considérant que l'enfouissement de la ligne ouvre la zone d'étude à la partie nord, notamment l'emprise existante des lignes de transport d'Hydro-Québec et l'infrastructure routière de l'autoroute Jean Lesage (autoroute 20), en se référant à ce qui a été fait dans le projet de ligne de transport Hertel / New York;

Considérant que la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches souhaite mobiliser l'ensemble des acteurs du milieu impactés par ce projet;

Considérant que cette mobilisation a pour objet de demander l'enfouissement de la ligne de l'axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent d'une seule voix forte et rassembleuse de la région de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent, afin de limiter et minimiser les impacts sur le territoire et les activités agricoles.

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Styves Laprise, et résolu ce qui suit :

De prendre position en faveur de l'enfouissement de la ligne de transport d'énergie que vise le projet de l'axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent d'Hydro-Québec;

De transmettre cette résolution aux personnes et organismes désignés ci-dessous, en réitérant la position de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, et en les invitant à l'adopter, à la soutenir ou à intervenir dans le cadre de leurs compétences respectives, afin de demander à Hydro-Québec l'enfouissement de la ligne de transport d'énergie visée par le projet de l'axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent :

Les principaux acteurs récréotouristiques de la région de la Chaudière-Appalaches dans la zone d'étude du projet de l'axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent d'Hydro-Québec;

-Les municipalités de la région de la Chaudière-Appalaches;

-Les MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

-Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette;

-Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne;

-La ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maité Blanchette Vézina;

-La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest;



- Les députés provinciaux de la région de la Chaudière-Appalaches dans la zone d'étude du projet de l'axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent d'Hydro-Québec;
- L'Union des producteurs agricoles, M. Martin Caron;
- Les fédérations de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, de la Capitale-Nationale-Côte-Nord, de la Mauricie et de Lanaudière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2025-08-16 : RESOLUTION POURSUITE DE L'ANALYSE DE LA SITUATION ET DES BESOINS EN SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté une résolution (# 2025-07-11) concernant son intérêt à poursuivre son implication et analyse d'un projet de sécurité incendie au niveau de la MRC de Montmagny;

ATTENDU QU'une partie des responsabilités de la sécurité incendie incombe aux municipalités en collaboration avec la MRC ainsi qu'aux ressources du service incendie en matière de protection incendie et de services à la communauté;

ATTENDU QU'il est important qu'un représentant de la municipalité soit sur le comité régional afin de faire valoir les intérêts de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux, et résolu ce qui suit :

De désigner un représentant de la municipalité Ste-Euphémie soit M. Vincent Pelletier, directeur service incendie, qui participera aux travaux du sous-comité régional à titre de personne-ressource pour faire valoir les enjeux spécifiques à notre communauté;

De transmettre la présente résolution à la direction générale de la MRC de Montmagny ainsi qu'au coordonnateur incendie de la MRC, et de réitérer l'engagement de la municipalité à soutenir les efforts visant à moderniser et renforcer les services de sécurité incendie à l'échelle du territoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2025-08-17 – RÉOLUTION – ACHATS DE BOITES À LUNCH – RENCONTRE DU 26 AOÛT – RÈGLEMENT SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

Attendu que la révision du règlement sur l'aménagement et l'urbanisme représente une priorité du conseil municipal;

Attendu que le dernier règlement en vigueur pour l'aménagement et l'urbanisme remonte au début des années 90;

Attendu que le comité du CCU, des membres du conseil ainsi que des intervenants de la MRC participent à l'exercice en fin d'après-midi et en début de soirée;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Mylène Gill et résolu ce qui suit :

D'autoriser la direction générale à procéder à l'achats de boites à lunch pour les participants/tes. Le coût ne devra pas dépasser 150 \$ incluant la partie non remboursée de la TVQ.



Adopté à l'unanimité des conseillers présents

18. MRC – POINTS À SOULIGNER

Monsieur le maire effectue un retour sur les discussions qu'il y a eu lors de la dernière séance de la MRC.

19. VARIA

a) Varia – Fêtes du 125^e anniversaire de la municipalité

Les membres du conseil abordent le thème des Fêtes du 125 anniversaire de fondation de la municipalité. Il est souligné l'importance de mettre en place une organisation tôt pour permettre une meilleure planification des activités.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Des questions sont soulevées concernant des travaux sur le réseau d'aqueduc ainsi que sur le financement d'activité au comité des Loisirs.

Lors de la séance de questions, les membres du conseil ont procédé à l'adoption d'une résolution.

2025-08-18 : RÉOLUTION – SOUTIEN FINANCIER – COMITÉ DES LOISIRS – PRÉPARATION ROCHEFEST 2026

Attendu que le comité des Loisirs tiendra un ROCHEFEST en 2026;

Attendu que les frais d'organisation et de préparation de l'événement connaissent une augmentation significative;

Attendu que les représentantes du comité des Loisirs ont effectué une demande verbale lors de la séance du conseil;

Il est proposé par Mylène Gill, appuyé par Denis Laprise et résolu ce qui suit :

D'accorder une somme de 1 000 \$ pour soutenir le comité des Loisirs dans l'organisation du prochaine Rochefest – Édition 2026

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-08-19: RÉOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé Styves Laprise, appuyé par Mylène Gill, et résolu de demander à M. le maire de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Monsieur le maire lève la séance à 21h00



Daniel Mercier, Maire

*Je, Daniel Mercier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 11 août 2025.

Ce procès-verbal a été ratifié lors de la séance du conseil tenue le 8 septembre 2025.